



Cession fond de commerce

Par sym

bonjour

J'ai voulu racheter un commerce au moins de Mai ,le vendeur a convenus d'un prix , une offre d'achat a été signé par les 2 parties.

Il y a eu une rédaction d'un compromis de vente , auquel le vendeur a insister pour apporter des modifications , une fois celle ci faite il a plus donner signe de vie .

ensuite il a voulu me le vendre plus cher .

aujourd'hui je suis dans l'impasse total j'ai entrepris des frais pour ce commerce et je retrouve le bec dans l'eau .

Est ce que je peu demander une vente forcée ou des dommage et intérêt au gérant . Merci